

Message de Yann Fradin (après les CR de préAG et la réponse de Jean-Paul)

Merci Jean-Paul pour ces réponses qui expriment le point de vue que tu défends depuis plusieurs mois.

Pour ma part, je pense qu'il manque un texte général sur le châlet, qui s'appelle dans les associations "Le projet associatif" (dans les entreprises, on appelle cela le projet d'entreprise, c'est-à-dire la "même chose" avec le désintéressement et la démocratie en moins !) et qu'il faudrait que l'on rédige, puis qu'il soit voté en AG.

Pour ce qui est de dire "les adhérents veulent des chambres"... comme on le voit les avis sont plus contrastés et il n'y a eu aucun vote sur ce sujet des adhérentEs. Je pense que seul un projet associatif largement partagé (affiché et permettant de s'y reporter en cas de problème) et actuellement non écrit peut permettre de "garantir" l'avenir. Cet été, des chambres sont restées vides et les dortoirs occupés.

En effet, l'effet "chambres" sera très puissant. Il suffit de voir dans le moindre centre de vacances, le Cassus ou d'autres, comment les lieux collectifs sont désertés au profit des chambres où l'on peut lire et se retrouver "tranquille" (voir le châlet de l'Ile- Saint-Denis par exemple). Dans le Foyers de jeunes travailleurs ou de travailleurs migrants, dans les collèges et lycées (foyers), les lieux collectifs sont d'ailleurs souvent fermés, faute d'être utilisés, et il faut un grand déploiement d'éducateurs et d'activités organisées pour arriver à les faire survivre... et à empêcher le repli sur soi des résidents. Il en est de même dans les ensemble HLM et copropriétés, où il faut désormais organiser des fêtes d'immeubles pour que les gens se parlent et se rencontrent ! Ne croyons pas que le châlet est tout-puissant pour lutter contre de telles tendances lourdes. Les nouveaux arriveront avec cette culture-là au châlet... et c'est pour cela que chambres et douches séparées sont demandées par certains... la tendance lourde est à l'oeuvre y compris chez les anciens.

Il s'agit donc de trouver un équilibre et de le garantir à travers un aménagement et je pense, un projet associatif rédigé et public (cela peut aussi s'appeler une charte, mais je préfère la notion de projet associatif).

Enfin, pour ce qui concerne strictement les travaux et la modification des lieux, il me semble qu'il faudrait avancer à pas comptés, permettant de se rendre compte comment fonctionne le châlet dans ses nouvelles dimensions (et accessoirement d'étaler dans le temps l'investissement).

Aussi je proposerai dans l'ordre de priorité les travaux suivants :

- mise au norme de la cage d'escalier,
- double vitrage des fenêtres de toutes les chambres et dortoirs + porte-fenêtre de l'entrée côté salle de jeu,
- chauffage du 2e étage (solution la plus écologique à trouver !),
- agrandissement de la cuisine.

Pour ce qui est de l'occupation des lieux, je proposerai :

- le retrait de 2 lits dans le petit dortoir,
- le retrait de 4 à 6 lits dans le grand dortoir,
- l'usage des 3 chambres du 1er étage et des 3 chambres du 2e étage,
- le mise en espace collectif de la pièce commune du 2e étage.

Fonctionner comme cela pendant une saison et voir ce que cela donne, puis évolution ensuite en fonction du résultat de la première saison.

Yann Fradin